Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260716-DEL_2026_065-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE DOL-DE-BRETAGNE

DÉPARTEMENT d'ILLE et VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉLIBÉRATION N° 2026-65

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 21** **VOTANTS : 26**

L'an deux mille vingt-six, le 16 juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale du jeudi 2 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur COMPAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier COMPAIN, M. Daniel GARÇON, Mme Nathalie MICHEL, Mme Nadia TERTRAIS, M. Jean-Yves BLOUIN, M. Hubert GOGER, M. Daniel STERN, Mme Martine FORTIN, Mme Manuella FÉRON, M. Mickaël GEORGES, M. Madelyn ROBIDOU, Mme Sylvie MARTIN, Mme Isabelle CADUDAL, Mme Claudine COQUELIN, M. Pierrick RUELLAN, M. Guillaume MOUSSON, Mme Léonor POINSOT, Mme Sylvie URPHÉANT, M. Mathieu SIMON, Mme Brigitte DELAUNAY, **M. Pierre-Yves OULHEN (arrivée à 19h12)**

ABSENTS – PROCURATIONS :
- M. Jean-Yves MACÉ donne procuration à M Olivier COMPAIN
- Mme Sandra MACÉ donne procuration à Mme Nadia TERTRAIS
- Mme Lucie SORT donne procuration à M Daniel GARÇON
- M. David GUÉLÉ donne procuration à M Jean-Yves BLOUIN
- M. Yann BRILLET donne procuration à M Pierre-Yves OULHEN

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme Gisèle THIEULANT

Madame Claudine COQUELIN été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026 – 065 – FINANCES – BUDGET ANNEXE DE LA MAISON MÉDICALE 2026 - APPROBATION

Rapporteur : M. DANIEL GARÇON

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le débat des orientations budgétaires,
Vu la commission finance du vendredi 24 avril 2026,
Vu le rapport de présentation du budget prévisionnel principal annexe de la maison médicale 2026,
Vu la délibération n°2023-077 du 18 septembre 2023 portant passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2024, adoptant le règlement budgétaire et financier, ainsi que le mode de vote des budgets par nature,
Vu l'instruction codificatrice M57,

Monsieur Daniel GARCON rappelle au conseil municipal que les dépenses et recettes de l'année 2026 ont été exposées précédemment et soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante la nouvelle proposition de budget primitif pour l'exercice 2026 pour le budget annexe de la maison médicale.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260716-DEL_2026_065-DE

Après avoir délibéré et à 26 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix « abstention » des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Approuve le budget primitif annexe de la maison médicale 2026 (tel que présenté en Annexe 04), qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et présente, par son excédent reporté, un suréquilibre à la section d'investissement.**

  - **Section de fonctionnement : 29 867,81 €**
  - **Section d'investissement : 242 517,66 €**

- **Délègue au Maire, conformément au référentiel M57 (art. L5217-10-6 du CGCT), la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (fixées par le code à 7,5 % maximum des dépenses réelles de chaque section).**

- **Autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans cette affaire.**

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,
Olivier COMPAIN

La secrétaire de séance,
Mme Claudine COQUELIN